



## Comptabilité vie collective 2008.

**Tout simplement. Contactez-nous.**  
T 058 280 1000 (24 h), [www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

**helvetia** 

# La sécurité quel que soit le contexte économique avec l'Helvetia.



Chère lectrice, cher lecteur,

La comptabilité vie collective 2008, dont voici la quatrième édition, rend compte de la gestion de l'Helvetia Assurances au cours de l'an dernier dans le domaine de la prévoyance professionnelle vieillesse pour ses clients. Plus que dans quasiment tout autre domaine, ce sont la sécurité, la durabilité et la fiabilité à long terme qui comptent au fil des années, en temps de crise comme dans un environnement économique favorable. Nous avons douloureusement ressenti en 2008 le passage brutal d'une période de croissance à une période de crise. Pour beaucoup, ce changement a été un coup dur. Nous avons veillé cette année comme les années précédentes à ce qu'il épargne autant que possible les avoirs confiés à l'Helvetia par les œuvres de prévoyance qui lui sont affiliées.

En dépit de conditions extrêmement difficiles sur les marchés financiers, l'Helvetia est en mesure de faire apparaître un résultat d'exploitation nettement positif. La participation aux excédents étant assurée même à l'avenir, nous avons pu procéder une nouvelle fois à une dotation appropriée au fonds d'excédents. Les assurés dans le domaine rattaché à la quote-part minimum légale profiteront cette année d'une quote-part de distribution de 99.2%.

Compte tenu de l'évolution extrêmement négative des marchés financiers au second semestre, les différentes composantes du résultat d'exploitation y contribuent cependant de façon très différente. Alors que la gestion rentable du processus de coûts et de risque atteste d'un portefeuille de clientèle sain et correctement diversifié ainsi que de la performance opérationnelle de l'Helvetia, le résultat négatif du processus d'épargne reflète bien l'environnement macroéconomique.

Dans cette situation, nos clients profitent de la façon de procéder circonspecte des années passées. Un prélèvement adéquat du fonds d'excédents au profit des assurés est ainsi possible en 2008. Là encore, l'Helvetia souligne en cette année de son 150<sup>e</sup> anniversaire qu'elle est un partenaire fiable, à la gestion durable, pour ses clientes et clients, quelle que soit la situation économique.

Je suis donc très heureux de constater que le marché perçoit lui aussi de plus en plus l'Helvetia de cette manière. Ainsi, le nombre d'assurés dont nous avons la responsabilité dans le cadre des affaires vie collective a-t-il une nouvelle fois augmenté en 2008, à savoir de plus de 4 000 personnes à près de 171 500 assurés désormais. Pour la première fois, l'Helvetia s'est hissée au troisième rang des prestataires dans les affaires LPP. En même temps, elle a pu sensiblement améliorer son efficacité: en dépit d'un volume plus important, les coûts par personne assurée enregistrent une baisse significative de 7.5% à CHF 480.

Malheureusement, les premières semaines et mois de l'année 2009 ne laissent pas encore entrevoir une lueur véritablement rassurante à l'horizon des marchés financiers. Grâce à sa politique d'entreprise axée sur la stabilité et la durabilité, l'Helvetia sera à nouveau un partenaire fiable pour vous cette année, capable de vous garantir de façon crédible la sécurité en ces temps de turbulences économiques.

Nous espérons que cette certitude confortera votre confiance en l'Helvetia. Nous vous remercions vivement de nous confier votre prévoyance du personnel!

Meilleures salutations  
Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür  
Président du Comité de direction

# Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2008 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature,

le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

## Compte de résultat affaires vie collective Suisse

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

| <b>Produit</b>                                     | <b>2008</b>      | <b>2007</b>      |
|--|------------------|------------------|
| Encaissement des primes brutes acquises            | 1 696 930        | 1 585 484        |
| Primes d'épargne                                   | 1 337 495        | 1 228 517        |
| Primes de risque                                   | 276 126          | 270 661          |
| Primes de frais                                    | 83 309           | 86 306           |
| Produits des placements de capitaux (net)          | 55 590           | 306 975          |
| Produits des placements de capitaux (brut)         | 75 941           | 345 954          |
| Charges d'intérêt                                  | -7 451           | -6 712           |
| Charges pour la gestion de la fortune <sup>1</sup> | -12 900          | -32 267          |
| Autres produits                                    | 9 506            | 5 191            |
| Résultat de la réassurance                         | -13 153          | -9 173           |
| <b>Produit total</b>                               | <b>1 748 873</b> | <b>1 888 477</b> |

| <b>Charges</b>   | <b>2008</b>      | <b>2007</b>      |
|--|------------------|------------------|
| Prestations d'assurance  | 1 333 346        | 1 222 597        |
| Prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité             | 425 568          | 415 571          |
| Prestations de libre passage   | 561 025          | 625 672          |
| Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat                  | 346 753          | 181 354          |
| Variation des provisions actuarielles                                  | 248 347          | 402 500          |
| Avoirs de vieillesse   | 200 580          | 186 237          |
| Réserves mathématiques des rentes                                      | 66 864           | 159 643          |
| Polices de libre passage   | -917             | -11 169          |
| Autres   | -18 180          | 67 789           |
| Frais de conclusion, de traitement des prestations et d'administration | 90 037           | 92 940           |
| Autres charges   | 4 926            | 1 961            |
| Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents             | 56 780           | 110 717          |
| Résultat annuel  | 15 437           | 57 762           |
| <b>Charges total</b>   | <b>1 748 873</b> | <b>1 888 477</b> |

<sup>1</sup> Les dépenses sur immeubles (frais d'entretien) ne sont plus incluses à partir de 2008, mais prises en compte à titre de minoration dans les produits des placements de capitaux.

# Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

La fortune (actifs) et les engagements (passifs) sont comparés à cet effet sous forme de comptes.

## Actifs<sup>1</sup>

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

|   | <b>31.12.2008</b> |        | <b>31.12.2007</b> |        |
|---|-------------------|--------|-------------------|--------|
| <b>Placements de capitaux</b>                               |                   |        |                   |        |
| Liquidités et dépôts à terme                                | 353 327           | 3.50%  | 295 629           | 2.95%  |
| Titres à revenu fixe  | 5 765 010         | 57.10% | 5 456 699         | 54.50% |
| Hypothèques et autres créances nominales                    | 1 956 166         | 19.37% | 1 860 756         | 18.58% |
| Actions et parts de fonds de placement                      | 341 911           | 3.39%  | 787 874           | 7.87%  |
| Private equity et hedge funds                               | 156 978           | 1.55%  | 171 797           | 1.72%  |
| Placements dans des participations et des entreprises liées | 51 386            | 0.51%  | 51 275            | 0.51%  |
| Immeubles   | 1 370 328         | 13.57% | 1 384 296         | 13.82% |
| Autres placements de capitaux                               | 102 109           | 1.01%  | 5 044             | 0.05%  |
| <b>Total</b>  | <b>10 097 215</b> |        | <b>10 013 370</b> |        |

## Passifs<sup>1</sup>

(en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires)

|                                       | <b>31.12.2008</b> |  | <b>31.12.2007</b> |  |
|---------------------------------------|-------------------|--|-------------------|--|
| <b>Provisions actuarielles brutes</b> |                   |  |                   |  |
| Avoirs de vieillesse                  | 6 311 556         |  | 6 110 976         |  |
| Réserves mathématiques des rentes     | 2 649 996         |  | 2 583 132         |  |
| Polices de libre passage              | 260 196           |  | 261 114           |  |
| Autres provisions actuarielles        | 564 029           |  | 568 249           |  |
| <b>Total</b>                          | <b>9 785 777</b>  |  | <b>9 523 471</b>  |  |

<sup>1</sup> Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA

# Placements de capitaux.

## L'année de placement 2008

2008 a été une année difficile et exigeante sur le front des placements. L'économie mondiale a été frappée par l'aggravation de la crise des marchés financiers et du crédit. La multiplication des nouvelles rapportant des insolvabilités imminentes a érodé la confiance et entraîné de fortes turbulences sur les marchés. Seule l'intervention concertée des États et des banques centrales a permis d'empêcher l'effondrement du système financier.

Les marchés se sont caractérisés par des volatilités élevées et un effondrement continu du cours des actions, des emprunts bancaires et des obligations d'entreprise, effondrement encore accentué par les pertes de l'euro, de la livre et du dollar. Grâce à une politique de placement conservatrice, à des mesures de garantie attribuées en temps voulu, à un portefeuille d'obligations de grande qualité, mais aussi en raison de revenus durablement stables des biens immobiliers et des hypothèques, nous avons obtenu un résultat de placement positif.

## Une politique de placement axée sur la sécurité

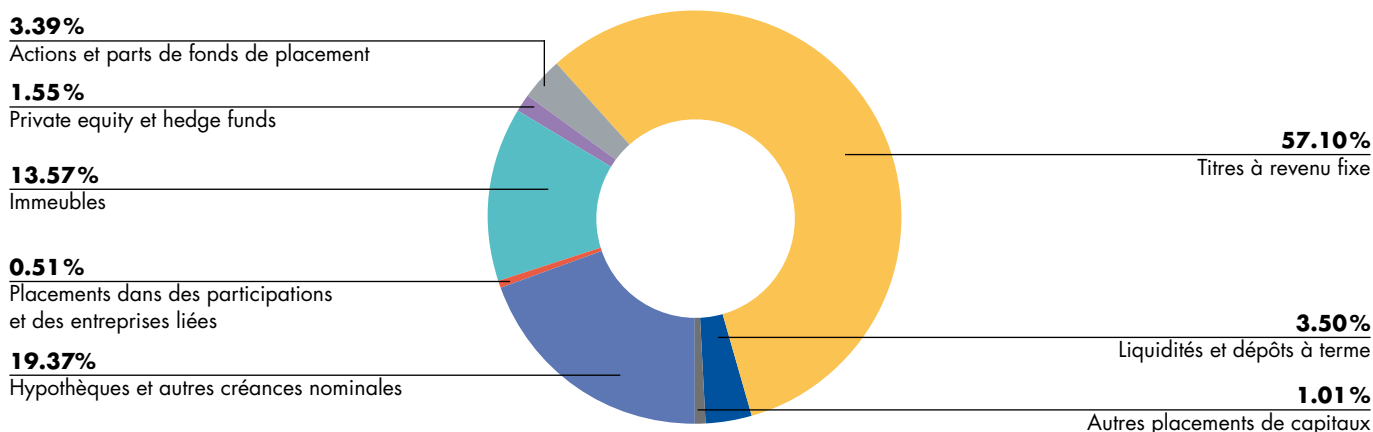
Tout au long de l'année, le groupe Helvetia a poursuivi sa politique de placement axée sur la sécurité dans tous les portefeuilles de placement, dans le but de protéger la substance de ces portefeuilles. Au début de l'année déjà, la

quote-part d'actions déjà conservatrice a été considérablement réduite par des mesures de garantie ciblées et la suppression physique d'actions. Elle ne s'élevait plus qu'à 3% après garanties au début du second semestre. La réduction de la quote-part nette grâce à différentes mesures s'est poursuivie jusqu'à atteindre environ 0.5% à la fin de l'année. Les positions en monnaies étrangères ont également été couvertes dans une large mesure pendant toute l'année. La chute des actions et les pertes de change ont été nettement atténuées, notamment au second semestre, par rapport à l'évolution du marché.

La gestion des risques de crédit a représenté un enjeu de taille pendant la période sous revue. Le manque de liquidité flagrant des marchés a laissé peu de marge de manœuvre. Étant donné qu'il n'y a eu à aucun moment des engagements directs dans les segments problématiques des hypothèques et des crédits, la qualité de crédit élevée du portefeuille a pu être préservée. Près de 60% du portefeuille obligataire bénéficie de la notation AAA et 99% du portefeuille s'est vu attribuer au minimum la notation A. La qualité élevée du portefeuille s'exprime à travers l'augmentation des réserves d'évaluation de près de CHF 72 millions, qui est presque exclusivement due à des plus-values des titres à revenu fixe.

## Allocation d'actifs

Portefeuille par catégorie de placement au 31.12.2008 (en % de la valeur comptable)



### Un rendement des placements et une performance positifs

Le résultat des placements est positif, malgré les conditions extrêmement difficiles. Cela vaut aussi bien pour le rendement sur les valeurs comptables que pour la performance sur les valeurs marchandes. L'indicateur cité en premier inclut aussi bien les produits d'intérêt et de dividendes que les gains de capital réalisés et les correctifs de valeur comptabilisés dans le compte de résultat. Le

rendement de 0.68% est certes nettement inférieur à la valeur de l'année précédente de 3.41%, mais le résultat peut néanmoins être qualifié de satisfaisant, compte tenu des turbulences exceptionnelles sur le marché. La performance de 1.4%, qui tient également compte des produits sans effet sur le compte de résultat et qui les met en relation avec les valeurs marchandes, a atteint un résultat à peu près similaire à celui de l'année précédente, grâce aux obligations.

| <b>Total des placements de capitaux</b> (en 1 000 CHF) | <b>Valeur comptable</b> | <b>Valeur de marché</b> |
|--|-------------------------|-------------------------|
| au début de l'exercice                                 | 10 013 370              | 10 105 021              |
| à la fin de l'exercice                                 | 10 097 215              | 10 261 202              |
| <b>Réserves d'évaluation</b> (en 1 000 CHF)            |                         |                         |
| au début de l'exercice                                 |                         | 91 651                  |
| à la fin de l'exercice                                 |                         | 163 987                 |
| Variation  |                         | 72 336                  |
| <b>Produit des placements de capitaux</b>              | <b>brut<sup>1</sup></b> | <b>net<sup>2</sup></b>  |
| Produit des placements de capitaux (en 1 000 CHF)      | 68 490                  | 55 590                  |
| Rendement sur valeurs comptables                       | 0.68%                   | 0.55%                   |
| Performance aux valeurs marchandes                     | 1.38%                   | 1.26%                   |

<sup>1</sup> y compris la charge d'intérêts; avant compensation des coûts de la gestion de fortune

<sup>2</sup> y compris la charge d'intérêts; après compensation des coûts de la gestion de fortune

## Quote-part minimum.

### Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales concernant la quote-part minimum stipulent que 90% au moins des revenus sont à utiliser en

faveur des assurés, une mesure permettant de garantir à ces derniers une participation équitable au bénéfice réalisé par la compagnie d'assurances.

| (en 1 000 CHF)   | Epargne <sup>1</sup> | Risque         | Frais        | Total          |
|--|----------------------|----------------|--------------|----------------|
| Produit total brut   | 48 617               | 178 168        | 53 329       | 280 114        |
| Prestations affectées  | -217 175             | -70 753        | -50 383      | -338 311       |
| <b>Résultat brut</b>   | <b>-163 558</b>      | <b>107 415</b> | <b>2 946</b> | <b>-58 197</b> |
| Renforcement ou dissolution de provisions techniques                           |                      |                |              | 68 112         |
| Risque de longévité  |                      |                |              | 26 700         |
| Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes                       |                      |                |              | 8 200          |
| Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants                    |                      |                |              | 11 900         |
| Fluctuations de valeur des placements de capitaux                              |                      |                |              | 21 312         |
| Attribution au fonds d'excédents   |                      |                |              | -7 679         |
| <b>Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum</b> |                      |                |              | <b>2 236</b>   |
| <b>Quote-part de distribution</b>  |                      |                |              | <b>99.2%</b>   |

<sup>1</sup> En dépit d'un rendement positif des placements de 0.68%, le processus d'épargne affiche un résultat brut négatif, car les prestations obligatoires qui lui ont été attribuées dépassent nettement ce niveau de rendement.

En 2008, l'Helvetia a utilisé dans les affaires soumises à la quote-part minimum CHF 277.9 millions en faveur des assurés (prestations affectées plus dissolutions de provisions et attributions au fonds d'excédents). Avec une quote-part de distribution de 99.2%, elle dépasse ainsi les exigences minimales imposées par la loi.

Les prestations directement affectées aux processus d'épargne, de risque et de frais (voir encadré) à hauteur de CHF 338.3 millions sont comprises dans les prestations en faveur des assurés.

L'évolution des marchés financiers en 2008 pèse également sur le résultat brut de l'Helvetia. Des réserves ont toutefois

été continuellement et substantiellement renforcées ces dernières années, afin de pouvoir compenser de telles tendances. Cette démarche durable et tournée vers l'avenir permet à présent de faire apparaître un résultat net positif grâce à la dissolution de réserves et ainsi de garantir une forte continuité des résultats.

Malgré la situation économique tendue, l'Helvetia accorde une grande importance à ce que ses assurés profitent dans les affaires de caisse de pension d'une participation aux excédents stable à long terme. C'est la raison pour laquelle des attributions au fonds d'excédents ont été effectuées en 2008, à hauteur de CHF 7.7 millions.

### Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

| Processus           | Produits                               | Prestations   |
|---------------------|--|---|
| Processus d'épargne | Produit net des placements de capitaux | Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, transformation de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse |
| Processus de risque | Prime de risque                        | Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes                      |
| Processus de frais  | Prime de frais                         | Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle                              |

### Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent

totalemment ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après.

| (en 1 000 CHF)   | Epargne        | Risque        | Frais        | Total         |
|--|----------------|---------------|--------------|---------------|
| Produit total brut   | 6 973          | 97 958        | 29 980       | 134 911       |
| Prestations affectées  | -32 512        | -36 864       | -20 833      | -90 209       |
| <b>Résultat brut</b>   | <b>-25 539</b> | <b>61 094</b> | <b>9 147</b> | <b>44 702</b> |
| Renforcement ou dissolution de provisions techniques                                   |                |               |              | 17 600        |
| Risque de longévité  |                |               |              | 11 900        |
| Lacunes de couverture en cas de transformation en rentes                               |                |               |              | 0             |
| Renforcements pour les rentes d'invalidité et de survivants                            |                |               |              | 5 700         |
| Fluctuations de valeur des placements de capitaux                                      |                |               |              | 0             |
| Attribution au fonds d'excédents   |                |               |              | -49 101       |
| <b>Résultat de la comptabilité des affaires non rattachées à la quote-part minimum</b> |                |               |              | <b>13 201</b> |
| <b>Quote-part de distribution</b>  |                |               |              | <b>90.2%</b>  |

Les contrats qui disposent d'une réglementation spéciale de la participation aux excédents incluent notamment

- des contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). Dans ce cas, la participation aux bénéfices sous forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question;
- des contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe donc directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swisscanto en tant qu'institution de prévoyance avec propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swisscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia. Le volume des affaires non rattachées à la quote-part minimum dans le processus d'épargne est donc nettement moins important que le volume dans les affaires rattachées à la quote-part minimum.

### Récapitulation du résultat d'exploitation

(en 1 000 CHF)

|                                   | Rattaché à la quote-part minimum |        | Non rattaché à la quote-part minimum |        | Total    |
|-----------------------------------|----------------------------------|--------|--------------------------------------|--------|----------|
| Produit total brut                | 280 114                          | 100.0% | 134 911                              | 100.0% | 415 025  |
| Prestations en faveur des assurés | -277 878                         | 99.2%  | -121 710                             | 90.2%  | -399 588 |
| Résultat d'exploitation           | 2 236                            | 0.8%   | 13 201                               | 9.8%   | 15 437   |



## Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2008, CHF 56.8 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 7.7 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

### Evolution du fonds d'excédents pour les affaires vie collective

(en 1 000 CHF)

|  | Rattaché à la<br>quote-part minimum | Non rattaché à la<br>quote-part minimum | Total          |
|--|-------------------------------------|---|----------------|
| Etat à la fin de l'exercice précédent                        | 153 747                             | 72 605                                  | 226 352        |
| Attribution du compte d'exploitation<br>au fonds d'excédents | 7 679                               | 49 101                                  | 56 780         |
| Distribution aux institutions de prévoyance                  | -31 989                             | -43 779                                 | -75 768        |
| <b>Etat à la fin de l'exercice</b>                           | <b>129 437</b>                      | <b>77 927</b>                           | <b>207 364</b> |

Dans le domaine rattaché à la quote-part minimum, des excédents du fonds d'excédents à hauteur de CHF 32 millions ont été attribués aux clients en 2008. Il s'agit de l'excédent d'intérêts 2008 aux œuvres de prévoyance des Fondations collectives Helvetia et aux fondations autonomes avec contrat d'assurance complète et de la participation aux excédents 2008 des polices de libre passage. La distribution des excédents dans le domaine d'activité qui n'est pas rattaché à la quote-part minimum s'élève à CHF 43.8 millions. Cette distribution résulte principalement des bonifications d'excédents attribuées aux institutions de prévoyance sur la base du décompte, à fin 2008, de propres groupements de participation aux bénéfices pour une durée d'une ou plusieurs année(s); ces institutions de prévoyance avec propre groupement de participation aux bénéfices englobent en particulier les fondations collectives Swissscanto, qui, avec 34% des personnes assurées, représentent une part considérable du portefeuille global vie collective de l'Helvetia.

Grâce à une politique d'excédents et de couverture circulaire, des rémunérations substantielles de 2.95% dans la part obligatoire LPP et de 3.25% dans la part subobligatoire peuvent être répercutées sur les assurés en 2008. La rémunération globale moins élevée dans le domaine obligatoire résulte du taux de conversion légal des rentes trop élevé. Des frais sont occasionnés pour le finan-

cement de la différence entre le taux de conversion des rentes légal et le taux de conversion des rentes exact d'un point de vue actuariel, lors de la transposition en rente des avoirs de vieillesse. Appliqué aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs et invalides, ce besoin de financement représente actuellement quelque 0.3%.

Pour l'Helvetia Assurances, une gestion durable signifie garantir une rémunération attrayante, même dans une situation économique tendue, telle que nous la connaissons actuellement. Ainsi, nous sommes en mesure dès aujourd'hui de garantir dans la part subobligatoire une rémunération au moins égale au taux d'intérêt minimum de 2% valable dans la part obligatoire.

#### Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

## Autres chiffres-clés.

### 1 Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision actuarielle. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Les années passées étaient caractérisées par une évolution économique avantageuse, associée à de faibles taux

d'inflation. Or, justement dans le contexte d'une situation économique globale qui se dégrade fortement et où des taux d'inflation proches de 10 pour cent constituent une perspective réaliste sur plusieurs années, le fonds de renchérissement représente un instrument de provision important afin de garantir la sécurité des rentes à long terme.

### Evolution du fonds de renchérissement pour les affaires vie collective (en 1 000 CHF)

|  |                |
|--|----------------|
| Etat à la fin de l'exercice précédent                                    | 249 359        |
| Primes de renchérissement encaissées                                     | 7 435          |
| Intérêt tarifaire  | 3 740          |
| Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque | -1 977         |
| <b>Etat à la fin de l'exercice</b>                                       | <b>258 557</b> |

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation de renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation

des rentes AVS. Du fait de cette réglementation, les rentes de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2008:

| Année où débute la rente | Dernière adaptation le | Taux d'adaptation 2008 | Prochaine adaptation le |
|--------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1985–2003                | 01.01.2007             | 0.0%                   | 01.01.2009              |
| 2004                     | –                      | 3.0%                   | 01.01.2009              |

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

### 2 Nombre d'assurés et de contrats à la fin de l'exercice comptable

| Nombre d'assurés                     | 2008           | 2007           |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Nombre d'assurés actifs              | 142 791        | 137 760        |
| Nombres de bénéficiaires de rentes   | 16 968         | 17 542         |
| Polices de libre passage             | 11 670         | 12 025         |
| <b>Total</b>                         | <b>171 429</b> | <b>167 327</b> |
| <b>Nombre de contrats collectifs</b> | <b>15 767</b>  | <b>15 658</b>  |

### 3 Taux de conversion utilisé dans la part subobligatoire

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Hommes (âge: 65 ans) | 5.84% |
| Femmes (âge: 64 ans) | 5.57% |

#### 4 Coûts de mise en œuvre

| (en 1 000 CHF)   | 2008   | 2007   |
|--|--------|--------|
| Total des coûts de mise en œuvre                                       | 82 295 | 86 816 |
| Frais de conclusion, de traitement des prestations et d'administration | 90 037 | 92 940 |
| Part de réassurance dans les frais d'administration                    | -7 742 | -6 124 |
| Coûts de mise en œuvre moyens par assuré (en CHF)                      | 480    | 519    |
| Prime de frais moyenne par assuré (en CHF)                             | 486    | 516    |

La gestion des affaires vie collective a occasionné à l'Helvetia Assurances des dépenses de CHF 82.3 millions en 2008. Celles-ci incluent les coûts du conseil à la clientèle, de la gestion des contrats et du traitement des cas de prestations. Si on les reporte au nombre de personnes assurées, il en résulte une charge des coûts moyenne de CHF 480 par personne. Il s'agit d'une valeur moyenne de tous les types d'assurances (assurance complète, assurance de risques, etc.) qui se distinguent cependant par l'étendue des prestations de service et donc par les coûts.

Les coûts de mise en œuvre ont donc baissé malgré une augmentation du nombre d'assurés. Cela se traduit notamment lors de l'observation combinée des deux chiffres par un taux de frais de CHF 480 par personne assurée, soit une réduction de 7.5%, et documente de façon impressionnante la mise en œuvre réussie de différentes mesures d'accroissement de l'efficacité des processus administratifs.

#### 5 Coûts de la gestion de fortune

| (en 1 000 CHF)  | 2008       | 2007       |
|---|------------|------------|
| Charges pour la gestion de la fortune                             | 12 900     | 32 267     |
| Portefeuille de placements moyen aux valeurs marchandes           | 10 183 112 | 10 135 323 |
| Coûts de la gestion de fortune en % du portefeuille de placements | 0.13%      | 0.32%      |

Les coûts de la gestion de fortune incluent tous les coûts internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les frais de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais représente donc 0.13% du portefeuille de placements moyen.

**Helvetia Compagnie Suisse  
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle  
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001  
[www.helvetia.ch](http://www.helvetia.ch)

